



Extrait du Registre des Délibérations

Direction Générale des Services
Service des Assemblées
et de la Réglementation
SF/MR/JL

du Conseil Municipal



SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit novembre à 18 h 00 les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 22 novembre 2019 sont réunis Salle Forum des Quinconces sous la présidence de M. LE FOLL, Maire.

Sont présents : M. S. LE FOLL, Mme I. SÉVÈRE, M. C. COUNIL,
Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. J. GOUFFÉ, Mme A. BESNARD, M. B. BREUX, M. F. EDOM,
Mme E. DEBOST, M. S. LOPES, Mme J. PEDOYA, M. Y. CALIPPE,
Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. P. DELPECH, Mme C. N'KALOULOU, M. C. JEAN,
Mme F. DUBOIS, Mme A. MATHIS, Mme R. KAZIEWICZ, Mme C. GOUHIER,
Mme C. POUPINEAU, M. J-F. SOULARD, Mme A-M. CHOISNE, M. T. TOUCHE,
Mme P. CHARTON, Mme F. PAIN, M. A. EL ARRASSE, M. T. SAMAIN, M. R. BATIOT,
Mme M. KARAMANLI, M. O. BIENCOURT, M. S. GUY, M. A. AMMAR, Mme S. MOISY,
M. Q. PORTIER, M. A. PIGEAU, Mme E. MARTI, M. P. BOUGLER, M. Y. BROCHARD,
Mme I. PIVRON, Mme H. DUBREUIL-DEFRENNE, M. L. NOGUÈS, M. L. de CACQUERAY-
VALMENIER, M. L. BORREMANS.

Absents et représentés : Mme E. DEBOST, M. Y. CALIPPE, Mme P. CHARTON,
Mme F. RAMBURE, Mme V. RIVRON, Mme A. PEROT, Mme C. MORANÇAIS, M. K. EDOM,
M. S. CHEVET, M. N. CLOÛET.

Absents et excusés : Mme L. PEREZ, Mme M. SCHIAPPA, M. E. DUBOIS,
Mme V. CHARBONNEAU.

Votes par procuration :

Mme E. DEBOST a donné pouvoir à M. T. TOUCHE après son départ
M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à Mme C. BRULÉ-DELAHAYE jusqu'à son arrivée
Mme P. CHARTON a donné pouvoir à Mme F. DUBOIS après son départ
Mme F. RAMBURE a donné pouvoir à Mme C. POUPINEAU
Mme V. RIVRON a donné pouvoir à Mme E. MARTI
Mme A. PEROT a donné pouvoir à M. Y. BROCHARD
Mme C. MORANÇAIS a donné pouvoir à Mme I. PIVRON
M. K. EDOM a donné pouvoir à Mme H. DUBREUIL-DEFRENNE
M. S. CHEVET a donné pouvoir à Mme M. KARAMANLI
M. N. CLOÛET a donné pouvoir à M. A. PIGEAU

Mme P. CHARTON remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 31 octobre 2019 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.